

Positions

A la veille de la session de printemps 2025 des Chambres fédérales

22.062 (CE/ év. CN) LAMal. Modification (Mesures visant à freiner la hausse des coûts – 2e volet)

scienceindustries rejette les modèles d'impact budgétaire, car ils affaiblissent les incitations à l'innovation et mettent en danger l'approvisionnement. Etant donné toutefois que les Chambres y tiennent, il est important que la version du Conseil national s'impose. Pour ce qui est du contrôle différencié des critères EAE, scienceindustries rejette la proposition de la CSSS-E, qui ne garantit pas une sécurité juridique suffisante; sur ce point, il faut suivre le Conseil national.

23.4535 (CE) Mo. Autorisation facilitée de mise sur le marché des médicaments dont le brevet est échu

NON à ce texte. L'art. 14, al. 2 LPTh et l'art. 28 ss. OASMéd prévoient aujourd'hui déjà une procédure sans examen complet de l'autorisation pour les importations parallèles. De plus, le Parlement a encore simplifié cette procédure (art. 14, al. 3 LPTh). Nous pensons qu'il n'est plus possible d'aller plus loin dans la simplification, car la motion elle-même ne veut pas que Swissmedic renonce totalement à une procédure d'autorisation, pour des raisons liées à la sécurité des médicaments.

22.318 (CN) Iv.ct. Développer un écosystème intégré de données médicales pour la recherche et pour la société afin de faire progresser la numérisation du système de santé suisse

OUI à l'initiative. Une numérisation rapide et complète est très importante pour le pôle suisse des sciences de la vie. Le développement d'un écosystème basé sur les données pour la recherche doit donc constituer une priorité dans le cadre de DigiSanté. Il est trop tôt pour rejeter l'initiative.

21.082 (CN) Code de procédure civile. Modification

NON au projet. scienceindustries soutient la décision de non-entrée en matière prise par la majorité de la CAJ-N. Le projet prévoit une extension des voies de droit collectives, ce qui commande un clair rejet en égard à l'attractivité de la place économique et à la sécurité juridique. Les instruments existants offrent déjà des possibilités de faire respecter le droit, raison pour laquelle une extension supplémentaire n'est pas nécessaire.

23.3448 (CE) Mo. Entreprises d'importance systémique. Garantir que les décisions soient prises dans l'intérêt de la Suisse

NON à la motion. Rien ne prouve que la nationalité suisse ou la domiciliation suisse des membres du conseil d'administration améliore la gouvernance des entreprises d'importance systémiques et limite

les risques qu'elles sont disposées à prendre. Restreindre le choix d'expert-s-es qualifiés-es pour le conseil d'administration de telles entreprises n'est pas justifié.

24.069 (CN) Accord de partenariat commercial et économique entre les États de l'AELE et la République de l'Inde. Approbation

OUI à l'accord de commerce et de partenariat économique entre les États de l'AELE et la République de l'Inde. scienceindustries appuie cet accord avec l'Inde comme un signe d'ouverture des marchés et de lutte contre le protectionnisme. L'extension du libre-échange renforce l'accès au marché mondial et procure des avantages concurrentiels aux entreprises suisses.

23.086 (CE) Loi fédérale sur l'examen des investissements étrangers

NON à ce contrôle des investissements. Le rapport coûts/bénéfices d'un tel contrôle est défavorable et le dispositif réglementaire actuel de la Confédération et des cantons est suffisant. Quiconque veut être crédible en exigeant l'ouverture du marché aux investissements directs de la part de pays partenaires ne peut pas mettre en place des contrôles étatiques des investissements sur son propre marché. Pour une petite économie hautement spécialisée comme la Suisse, l'intégration dans les chaînes de création de valeur et les réseaux de connaissances internationaux est essentielle. La législation actuelle touchant les domaines du matériel de guerre et des biens à double usage garantit aujourd'hui déjà que ni les biens ni le savoir-faire correspondant (transfert de technologie) ne peuvent être exportés à l'étranger sans contrôle.

25.008 (CN/CE) Politique économique extérieure 2024. Rapport

La volonté de renforcer la capacité de résistance de l'économie suisse, qui a fait ses preuves lors des crises passées, reste essentielle pour affronter l'avenir. A cette fin, il est indispensable d'entretenir un cadre économique et réglementaire favorable qui permette aux entreprises de réagir avec souplesse aux changements sur les marchés mondiaux. Les principales mesures de politique économique extérieure sont la gestion des relations bilatérales avec l'UE ainsi que la modernisation et la conclusion de nouveaux accords de libre-échange de grande portée.

23.066 (év. CN/CE) Loi sur les biens utilisés pour la torture

Pourquoi réglementer de nouveau ce qui est déjà réglementé ? Tout comme le matériel de guerre, les médicaments sont déjà suffisamment réglementés

par des lois existantes telles que la loi sur les produits thérapeutiques et la loi sur les stupéfiants. En conséquence, tout comme le matériel de guerre, ils doivent être exclus du champ d'application de la loi sur les biens utilisés pour la torture.

22.058 (CN) Loi sur les douanes. Révision totale

OUI à cette révision. La simplification des procédures douanières est d'une importance primordiale pour les entreprises comme pour l'administration. Elle réclame une base juridique solide pour assurer une mise en œuvre réussie de DaziT. Des adaptations sont nécessaires, notamment en ce qui concerne le libre choix des prestataires de services douaniers pour les responsables des marchandises assujettis à la TVA, la protection des secrets commerciaux et de fabrication ainsi que pour la communication des données aux autorités concernées.

24.017 (CN/ év. CE) Loi sur le transport de marchandises (Transport de marchandises par des entreprises de chemin de fer ou de navigation). Révision totale

OUI à la révision totale. Nous soutenons l'encouragement du transfert sur le rail ainsi que du trafic de marchandises par wagons complets isolés (TWCI). Le transport de marchandises par wagons isolés fait partie intégrante de nombreuses chaînes logistiques et assure le service de nos voies de raccordement. Un soutien financier temporaire à la modernisation et à la numérisation du TWCI est nécessaire pour que celui-ci atteigne sa rentabilité propre. Il s'impose encore, dans cette optique, de procéder à des réformes globales et de renforcer la concurrence. Des mesures s'imposent également pour que l'aide financière ne soit pas détournée vers d'autres secteurs des chemins de fer par le biais de subventions croisées.

24.443 (CN) Iv. pa. Prolongation du moratoire actuel sur le génie génétique

OUI à l'iv. pa. NON à la proposition du Conseil fédéral d'interdire la technologie pendant cinq ans. Il est bien préférable de remplacer au plus vite un moratoire ennemi de la recherche par un texte de loi actualisé et tourné vers l'avenir. La réglementation des nouveaux procédés de sélection doit s'inscrire dans un acte législatif séparé, à l'instar de ce qui se fait actuellement dans l'UE. Dans ce domaine, la recherche et l'industrie sont soumises à une grande incertitude, qui doit être levée dans les meilleurs délais. La proposition du Conseil fédéral de prolonger le moratoire de cinq ans va bien au-delà de l'objectif visé. Elle perpétue l'incertitude du cadre d'activité, affaiblit le pôle de recherche suisse et pousse les entreprises à transférer à l'étranger le développement de variétés de culture résistantes aux maladies.

24.4256 (CN) Mo. « Réglementation nationale sur le captage, le transport et le stockage de CO₂ »

OUI à la motion. Au-delà du cadre juridique, la nouvelle réglementation doit contenir des mesures

concrètes pour promouvoir les technologies CCUS (Carbon Capture Utilization and Storage). Il s'agit notamment de prévoir des infrastructures claires et des instruments de financement échelonnés. Les obstacles bureaucratiques doivent être évités - il faut au contraire mettre en place un ensemble de mesures économiquement viables. Pour garantir des conditions de concurrence équitables et ne pas désavantager la production suisse, la coordination internationale, notamment avec l'UE, est décisive.

24.082 (CN) « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (initiative pour l'avenir) ». Initiative populaire

NON à ce texte. L'initiative « pour l'avenir » met en danger les entreprises familiales de taille moyenne et entraînerait d'énormes pertes fiscales. Lesquelles pourraient déboucher sur des hausses d'impôts ou des réductions de prestations et affaiblir la place économique suisse. Par souci de protéger la compétitivité et la politique climatique existante, cette initiative doit être rejetée.

24.075 (CE) « Accord entre la Suisse, l'Allemagne et l'Italie concernant des mesures de solidarité visant à assurer la sécurité de l'approvisionnement en gaz ». Approbation

OUI à l'accord. scienceindustries s'oppose toutefois à la compétence exclusive de l'OFEN en cas de litige dans la loi sur les pipelines, car elle met en danger le principe de la concurrence loyale. La COMCO doit rester compétente pour la surveillance du marché et la protection des consommateurs, comme le recommande la CEATE-N.

24.033 (CE) « Loi sur l'approvisionnement en électricité (Réserve d'électricité) ». Modification

OUI à cette loi. scienceindustries approuve l'adaptation de la loi sur l'approvisionnement en électricité, qui permet aux entreprises à forte consommation d'énergie de se faire rembourser le tarif de réserve d'électricité. Par ailleurs, des solutions s'imposent pour les entreprises ayant des processus de production continus qui ne peuvent pas participer à la réserve de consommation.

scienceindustries est l'association économique du secteur chimie, pharma et sciences de la vie. Nos 250 entreprises membres forment la plus grande industrie d'exportation (50% du total) et assurent 40% des dépenses privées de recherche en Suisse.

Vos contacts:

Stephan Mumenthaler, directeur

Tél. 044 368 17 20

stephan.mumenthaler@scienceindustries.ch

Sabrina Ketterer, Affaires publiques & communication

Tél. 044 368 17 43

sabrina.ketterer@scienceindustries.ch

Nadine Lumme, Affaires publiques & communication

Tél. 044 368 17 41

nadine.lumme@scienceindustries.ch